

Mairie de VALIGNAT
Le Bourg
03330 VALIGNAT
DATE DE CONVOCATION
30/10/20

CONSEIL MUNICIPAL 06/11/20

L'an deux mille vingt, le six novembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.
Présents:
BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves,
CHALEIL Laurent, LARONDE Françoise, CHESSERET Didier
RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7

- 1) **Secrétaire de séance** : Laurent CHALEIL
- 2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

**3) DEMANDE DE SUBVENTION 2020 A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES- DEL2020-11-001**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Communauté de Commune Saint-Pourçain Sioule Limagne, nous proposant une aide financière à hauteur de 1892 € dans le cadre des Fonds de concours « Mise en valeur des communes » 2020.
Notre commune s'engage à financer l'opération, au moins à la même hauteur que la Communauté de Communes.

Le projet de notre commune consiste d'une part à changer les volets de la porte principale du secrétariat de Mairie et changer la porte du Conseil à la Mairie afin de bénéficier d'une meilleure isolation thermique et ainsi faire des économies d'énergie.

Sur son devis, la SARL Beaudonnet à Bellenaves nous a fait une proposition à 2984.99 € HT, D'autre part la commune souhaite mettre une prise de terre et un coffret électrique divisionnaire à l'église.

Sur son devis, l'entreprise la Lourousienne nous a fait une proposition à 765 € HT.
Ces devis sont approuvés par le Conseil Municipal : vote POUR à l'unanimité

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT

Total dépense prévue : 3749.99 € HT – 4499.99 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Communauté de Communes	1892.00 €	50 %
Ressources propres	1857.99 €	50 %

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide auprès de la Communauté de Commune St Pourçain Sioule Limagne et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention du Fond de concours « Mise en valeur des communes » pour 1892.00 € afin d'aider à financer les travaux prévus.

**4) REVISION DU DEVIS 2019 DE L'ENTREPRISE BEAUDONNET
POUR LES MENUISERIES DE LA MAIRIE- DEL2020-11-002**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Beaudonnet SARL révisé. (nous avons fait faire un devis en 2019 mais nous ne pouvons pas mettre de menuiserie PVC visibles de la voie publiques)

Ce nouveau devis s'élève à 6226.58 € HT soit 7471.90 € TTC

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE (fonds de concours 2019)

Dépense prévue : 6226.58 € HT – 7471.90 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Communauté de Communes	1892.00 €	29 %
Ressources propres	4334.58 €	71 %

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, et accepte ce nouveau devis.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA RELANCE ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE : AIDE AU BÂTI - DEL2020-11-003

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental proposant une aide financière dans le cadre du plan de relance voirie et bâti 2020.

Les projets de notre commune sont sur le bâti à savoir :

- le changement des menuiseries de la Mairie et la porte de la salle de Conseil, afin de bénéficier d'une meilleure isolation thermique et ainsi faire des économies d'énergie. Sur ses devis, la SARL Beaudonnet à Bellenaves nous a fait des propositions pour un montant total de 9211.57 € HT (6226.58 € HT + 2984.99 € HT)
- la création d'une prise de terre électrique et la mise en place d'un coffret divisionnaire à l'église. Sur son devis l'entreprise La Lourousienne d'électricité nous fait une proposition à 765.00 HT

ces devis sont approuvés par le Conseil Municipal : vote POUR à l'unanimité

Le Maire présente le financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépense prévue : 9 976.57 € HT – 11 971.88 € TTC

ORIGINES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Conseil Départemental	2992.97 €	30 %
Aide intercommunale	1892.00 €	19 %
DETR	1663.00 €	16 %
Ressources propres	3428.60 €	35%

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité, cette demande d'aide auprès du Conseil départemental de l'Allier et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention pour 2992.97 € afin d'aider à financer les travaux prévus sur le bâti communal.

6) ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE GRAS SAVOYE POUR 2 AGENTS IRCANTEC- DEL2020-11-004

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, nous avons parlé qu'il serait judicieux d'adhérer à une assurance statutaire en cas de congés maladie du personnel communal, afin de bénéficier d'un remboursement des indemnités journalières sur le paiement des salaires.

Le Centre de Gestion de l'Allier propose un contrat de groupe d'assurances statutaires avec GRAS SAVOYE, une société Willis Towers Watson.

Le taux de cotisation pour les 2 agents IRCANTEC est de 1.45 % de la masse salariale (4900 €).

Soit : 71 € environ de cotisation annuelle.
La Franchise est de 15 jours.

Le conseil Municipal en est d'accord, la Commune de Valignat peut souscrire à ce contrat à compter de 2020 : vote POUR à l'unanimité.

**7) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE CARINE
DESMAISON, SECRETAIRE- DEL2020-11-005**

Il convient de renouveler le contrat de travail de Mme DESMAISON Carine, agent administratif principal 2ème classe, se terminant le 30 novembre 2020.
Il est proposé de le renouveler pour la même durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré se prononce : POUR à l'unanimité.

**8) DELIBERATION POUR LE REJET DE TRANSFERT DE LA
COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -
DEL2020-11-006**

Madame le Maire, rappelle que :

Mesure phare de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 (JO du 26/03/2014), le transfert automatique de l'élaboration des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes a été acté selon les modalités suivantes : Le transfert de cette compétence devait intervenir dans un délai de trois ans suivant la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Sauf si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), une minorité de blocage si opposait. Cette minorité devait être constituée d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017.

Toutefois, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1ère fois, le 1er janvier 2021). Sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'énoncés ci-dessus.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

L'absence de délibération pendant cette période vaut accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne » par 7 voix POUR.

**9) DEVIS DE LA LOUROUSIENNE D'ELECTRICITE POUR LA
CREATION D'UNE PRISE DE TERRE ET LA MISE EN PLACE D'UN
COFFRE DIVISIONNAIRE A L'EGLISE- DEL2020-11-007**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LA LOUROUSIENNE D'ELECTRICITE pour la création d'une prise de terre électrique et la mise en place d'un coffret divisionnaire pour l'église.

Ce devis s'élève à 765.00 € HT soit 918.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce : POUR à l'unanimité,

Et accepte ce devis. Le Maire est donc autorisé à donner son « bon pour accord » et à signer les documents s'y afférents.

10) INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du bilan 2019 de la Communauté de Communes par le Maire et des projets 2020.
- Présentation des devis de PUM PLASTIQUES et VAL'LIMAGNE des buses plastiques d'évacuation d'eau pour fermer le fossé de la propriété nouvellement acquise par la commune (parcelle cadastrée ZE 75)

La séance est levée à 20H10

Magalli BLAES	Danielle SASTRE- GARAU	Yves CHASSIN
Laurent CHALEIL	Françoise LARONDE	Maryse RIBOTTET
Didier CHESSERET		